Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 : Renseignements supplémentaires (Tableaux)

Stratégie ministérielle de développement durable

Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2013-2016 présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable. Conformément aux objectifs de la Loi qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, l'Office des transports du Canada (l'Office) appuie la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

Bien que l'Office ne soit pas assujetti à la LFDD et ne soit pas tenu d'élaborer une stratégie ministérielle de développement durable, l'Office adhère aux principes de la SFDD.

Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre

Objectif 7: Gestion des déchets et des biens

Cible 7.1: Rendement environnemental des biens immobiliers

À compter du 1er avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement écologique reconnu par l'industrie.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Un niveau de rendement environnemental reconnu par l'industrie comme étant élevé sera atteint par les projets et les opérations relatifs aux biens immobiliers du gouvernement du Canada.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
L'Office assure que les déchets (les objets	100 % des déchets de l'Office est
cassés, etc.) sont éliminés par des moyens	éliminé par des moyens respectueux
respectueux de l'environnement.	de l'environnement.

Cible 7.2: Achats écologiques

À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer les facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place à compter du 1er avril 2014.	précise que, dans la mesure du possible, tous les
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent	2 sur 2 100%

Indicateur de rende	ment

Niveau de rendement atteint

pendant l'exercice 2015- 2016.

Cible du ministère concernant les achats écologiques

L'Office n'utilisera que du papier recyclé.

Indicateur de rendement Niveau de rendement atteint

Type de papier utilisé à l'Office Papier recyclé uniquement

Cible du ministère concernant les achats écologiques

L'Office réduira la quantité de papier qu'il utilise.

Indicateur de rendement		Niveau de rendement atteint
Réduction de la quantité du utilisé à l'Office	le papier	Réduction de 20 % en 2015-2016 par rapport à 2014-2015
Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Niveau de	rendement atteint
7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	d'achat de environne commande Depuis 2 des déch l'égard de Des mod passation des contr	principalement recours aux instruments e SPAC et mise sur les facteurs mentaux intégrés dans ces offres à es par SPAC. De plus : 2010-2011, l'Office adhère à la Stratégie de gestion ets électroniques du gouvernement fédéral à e l'équipement électrique et électronique. Rèles d'énoncés des travaux utilisés pour la n de marchés de services et la liste de vérification rats ont été revus en 2012-2013 afin d'y intégrer aux environnementaux.
	été choisis	essus et mesures de contrôle de gestion ont s à l'issue de l'analyse des processus de prise n et des mesures de contrôle connexes de

Atteint

Meilleure pratique

Élément ou meilleure
pratique de la stratégie
de mise en œuvre

Niveau de rendement atteint

7.2.3. Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.

En cours. L'Office n'avait pas de mécanisme officiel en

Meilleure pratique place pour sensibiliser les gestionnaires à

7.2.4. Accroître la l'approvisionnement vert en 2015-2016, mais est en sensibilisation des train de modifier ses politiques pour s'assurer que les

gestionnaires à la Politique gestionnaires reçoivent chaque année un rappel sur la

d'achats écologiques. nécessité de prendre en compte les considérations

environnementales dans l'approvisionnement.

Évaluation environnementale stratégique

Au cours du cycle de présentation des rapports 2015-2016, l'Office des transports du Canada a tenu compte des impacts environnementaux des initiatives assujetties à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, dans le cadre de son processus décisionnel. Puisque l'Office n'a pas élaboré d'initiative exigeant une évaluation environnementale stratégique, aucune déclaration publique n'a été présentée.

Audits internes et évaluations

Audits internes achevés en 2015-2016

L'Office des transports du Canada (Office) ne maintient pas sa propre fonction de vérification interne. Il participe aux vérifications internes menées par le Bureau du contrôleur général (BCG), et évalue la mise en œuvre de toute recommandation pertinente d'autres vérifications internes horizontales menées par le BCG dans lesquelles il n'a pas été impliqué.

Aucun audit interne n'a été achevé en 2015-2016.

Évaluations en cours ou achevées en 2015-2016

Aucune évaluation n'était en cours ou ne s'est achevée au courant de 2015-20